

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2024

Sommaire

I- Diagnostic financier

1. Analyse de la structure

1.1 Évolution et niveau du FRNG, du BFR et de la trésorerie nette

1.2 Les ratios financiers

1.3 Conclusion sur la structure

2. Analyse de l'activité

2.1 Résultat d'Exploitation

2.2 Résultat Financier

2.3 Résultat Exceptionnel

2.4 Résultat Net Comptable

II- Compte d'Emploi Annuel des Ressources

1. Méthode d'élaboration du compte d'emploi des ressources

1.1 Définition des missions sociales

1.2 Définition des ressources issues de la générosité du public

1.3 Évaluation des contributions volontaires en nature

1.4 Principe d'affectation des ressources aux différentes catégories d'emplois

1.5 Principe d'affectation des emplois

1.6 Tableau de présentation des emplois par nature de comptes

1.7 Tableau de présentation des ressources par nature de comptes

2. Notes sur les emplois et les ressources utilisés

2.1 Les missions sociales

2.2 Les frais de recherche de Fonds

3. Proposition d'affectation du résultat net comptable

1. ANALYSE DE LA STRUCTURE

L'analyse de la structure financière repose sur l'évaluation des grandes masses du bilan et sur l'étude des relations qui existent entre elles.

Cette analyse permet d'une part de porter un jugement sur les équilibres financiers fondamentaux de l'association et d'appréhender ainsi sa politique financière et d'autre part d'avoir une vision fine du patrimoine que celle fournie par le bilan « classique » de l'association.

Pour cela, il faut interpréter le bilan « financier » en mesurant le FRNG, le BFR et la TN. C'est l'étude des bilans, des ratios de structure et de leurs évolutions.

1.1.1 Évolution et niveau du FRNG

La règle de l'équilibre fonctionnel exige que les ressources stables ou durables soient suffisantes pour financer les emplois stables.

Le montant qui doit en principe être positif montre à quel point la règle de l'équilibre est respectée.

Le fonds de roulement de l'Alliance Maladies Rares connaît une légère diminution depuis 2020 en raison de la baisse de ses fonds propres.

Éléments	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds associatif	168 314	168 314	168 314	168 314	168 314
Réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	831 108	768 357	702 549	659 477	469 624
Résultat de l'exercice	- 62 751	- 65 809	- 43 071	- 189 853	- 40 926
Subvention d'équipement	12 774	9 200	9 200	-	-
Fonds propres	949 445	880 062	836 992	637 938	597 012

Calcul du fonds de roulement

Éléments	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	2023 (€)	2024 (€)
Fonds propres	949 445	880 062	836 992	637 938	597 012
Fonds dédiés	225 399	46 210	178	-	-
Provisions réglementées		14 100	14 100	-	-
= Fonds propres (1)	1 174 844	940 372	851 270	637 938	597 012
Actif immobilisé (2)	68 636	57 356	49 309	30 544	56 968
= Fonds de roulement (1-2)	1 106 208	883 016	801 961	607 394	540 044

1.1.2 Évolution et niveau du BFR

Éléments	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	2023 (€)	2024 (€)
Créances	605 098	183 782	138 049	173 967	144 471
Dettes	199 377	316 049	325 686	360 088	284 422
= Besoin en fonds de roulement (1-2)	405 721	- 132 267	- 187 637	- 186 121	- 139 951

Nous observons un besoin en fonds de roulement négatif.

Trésorerie

Éléments	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	2023 (€)	2024 (€)
Fonds de roulement (1)	1 106 208	883 016	801 961	607 394	540 044
Besoin en fonds de roulement (2)	405 721	- 132 267	- 187 637	- 186 121	- 139 951
= Trésorerie (1-2)	700 487	1 015 283	989 598	793 515	679 995

Les disponibilités ont baissé de 114k€, et sont positives de **680k€**.

1.2 Les ratios financiers

Le ratio de couverture des immobilisations (total des fonds propres/actif immobilisé) : ce ratio nous indique que l'Alliance Maladies Rares finance en totalité ses actifs immobilisés.

1.3 Conclusion sur la structure

L'analyse de la structure financière fait apparaître des performances économiques et financières significatives.

L'association adopte une structure exceptionnelle avec un FRNG positif donc une ressource, un BFR négatif et un solde net de trésorerie nettement positif. Les données montrent une situation financière de l'association favorable.

2. ANALYSE DE L'ACTIVITES

Éléments	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	2023 (€)	2024 (€)
Résultat d'exploitation	- 98 699	- 58 046	- 45 346	- 195 475	- 44 089
Résultat financier	4 410	1 302	2 035	4 672	4 174
Résultat exceptionnel	32 228	- 8 753	439	1 601	- 661
Impôt	690	312	199	652	351
Résultat de l'exercice	- 62 751	- 65 809	- 43 071	- 189 854	- 40 927

2.1. RESULTAT D'EXPLOITATION

Détail des produits d'exploitation

Les subventions sont de 258 200 € contre 247 200 € en 2023 soit une augmentation de 4%.

Les principaux financeurs sont l'AFM pour 550k€, l'ARS Nouvelle Aquitaine pour 100k€, la fondation Groupama pour la santé 100k€ et la subvention d'État (DGS) de 70k€, le FNDS pour 80k€.

Détail des charges d'exploitation

Cette année, l'association a augmenté les frais de déplacements « organisations des évènements en présentiel » de 16%.

Les frais de réception-buffet-cocktail ont baissé de 5% passant de 85k€ en 2023 à 80k€ en 2024.

Les impôts et taxes ont faiblement baissé de 3k€, les salaires ont augmenté de 23k€ et les charges sociales de 14k€, justifiés par l'embauche de deux personnes dans le cadre de la ré internalisation de certains postes.

2.2. RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers s'élèvent à 4 174 €.

2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels s'élèvent à 1 645 €.

2.4. RESULTAT NET COMPTABLE

Le résultat comptable au 31/12/2024 est une perte de 40 926 €.

3. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES 2024

Selon le code du commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, applicable à compter du 01/01/2020. Les subventions publiques et privées ont été indiquées en « Subventions et autres concours publics.

3.1. METHODE D'ELABORATION DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Il a été élaboré à l'aide de la comptabilité analytique.

3.1.1. DEFINITION DES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales définies par le plan stratégique 2020-2025 sont conformes aux statuts de l'association.

Elles se répartissent en 4 axes :

- Axe 1 : Être la voix référence des malades et des familles ;
- Axe 2 : Être une force d'empowerment référence des associations ;
- Axe 3 : Être un acteur référence en proximité ;
- Axe 4 : Être un partenaire référence

3.1.2. DEFINITION DES RESSOURCES ISSUES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Les ressources issues de la générosité du public comprennent :

- Les dons affectés et non affectés ;
- Les legs, donations et assurances-vie non affectés ;

Les dons affectés ont été retraités afin de retrancher les dons des entreprises qui sont reclassées en « autres fonds privés ».

Les ressources non issues de la générosité du public comprennent :

- Les autres fonds privés composés :
 - des dons et des mécénats des entreprises ;
 - ainsi que des subventions d'associations ;
- Les subventions et autres concours publics ;
- Les autres produits composés :
 - des cotisations des membres ;
 - de frais de participation aux formations de l'association ;
 - des autres produits inscrits au compte de résultat ;
 - des transferts de charge ;
 - des produits financiers ;
 - des produits exceptionnels qui sont en l'occurrence les quotes-parts de subvention d'investissement virés au compte de résultat.

3.1.3. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature sont évaluées de la manière suivante :

- Le bénévolat est valorisé sur la base de l'estimation des heures travaillées et forfaitairement au taux horaire du SMIC en vigueur en 2024. Les bénévoles de l'Alliance Maladies Rares ont consacré 11 369.50 heures pour l'Alliance Maladies Rares. Cela correspond à 6.25 Equivalents Temps-Plein (ETP). Soit un montant de 132 455 €.
- Les autres contributions volontaires en nature ont été valorisées sur la base des déclarations chiffrées fournies par les partenaires. Ces valorisations s'élèvent à :
 - 40 971 euros pour les dons en nature ;

3.1.4. PRINCIPE D'AFFECTATION DES RESSOURCES AUX DIFFERENTES CATEGORIES D'EMPLOIS

Les ressources issues de la générosité du public ainsi que celles non issues de la générosité du public sont affectées aux différentes catégories d'emplois auxquelles elles se rapportent. Ce sont les ressources fléchées.

Cependant si ces ressources non pas été affectées, ce sont des ressources générales. Elles servent à compléter le financement des actions ainsi que celui du fonctionnement de l'association. Elles sont réparties en fonction du poids des dépenses de chaque axe sur le total des emplois.

3.1.5. PRINCIPE D'AFFECTATION DES EMPLOIS

Principes généraux de l'affectation directe

Dès l'enregistrement comptable, les dépenses sont affectées analytiquement en fonction de leur destination. Il s'agit principalement des achats et des autres charges externes, des charges du personnel du projet Compagnons Maladies Rares.

Une partie des dotations aux amortissements est affectée directement aux catégories d'emplois auxquelles elles se rapportent lorsque les immobilisations concernées ne sont pas destinées au fonctionnement général de l'association (cf l'outil de sensibilisation, les équipements et le logiciel acquis pour le projet Compagnons Maladies Rares).

Affectation des dépenses de personnel

Les salaires ainsi que les charges sociales et fiscales des salarié.e.s ne faisant pas partie du projet Compagnons Maladies Rares sont affectés aux missions sociales en fonction d'un forfait par salarié et par axe établi par la direction générale.

Les autres charges de personnel sont réparties en fonction du poids des charges de personnel de chaque axe sur le total des frais de personnel (salaires chargés + autres charges de personnel).

Affectation indirecte des frais généraux

Les frais généraux correspondent aux frais suivants :

- Les fournitures de bure au et le petit matériel ;
- Le ménage ;
- les frais de l'imprimante multifonction partagée par la plateforme maladies rares ;
- les frais d'affranchissement ;

- la maintenance du logiciel de comptabilité ;
- les frais informatiques dont la gestion du parc informatique ;
- les assurances ;
- les honoraires du commissaire aux comptes et du prestataire de paie ;
- les frais de téléphone ;
- les amortissements ;
- les frais divers administratifs ;
- les impôts.

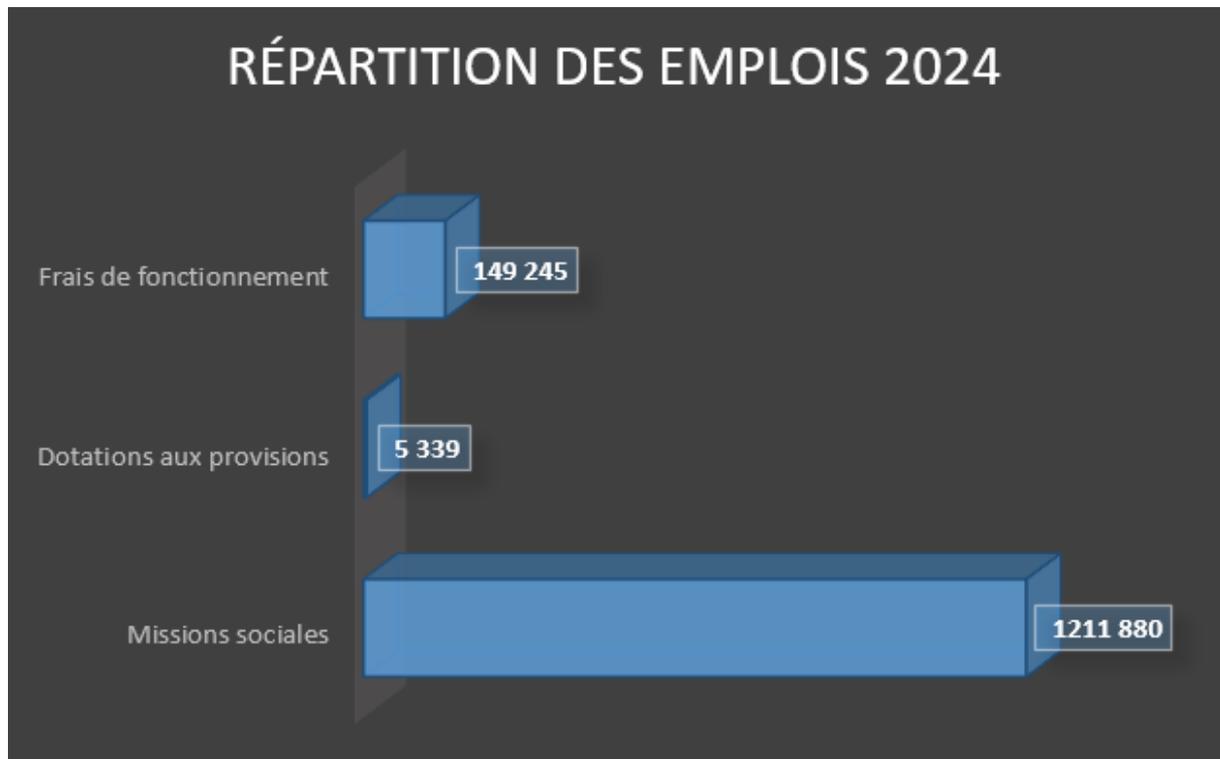
Les frais sont répartis forfaitairement sur une base de 15% des dépenses directes à l'exception du projet compagnons pour 10%.

3.1.6. TABLEAU DE PRESENTATION DES EMPLOIS /RESSOURCES PAR NATURE DE COMPTES

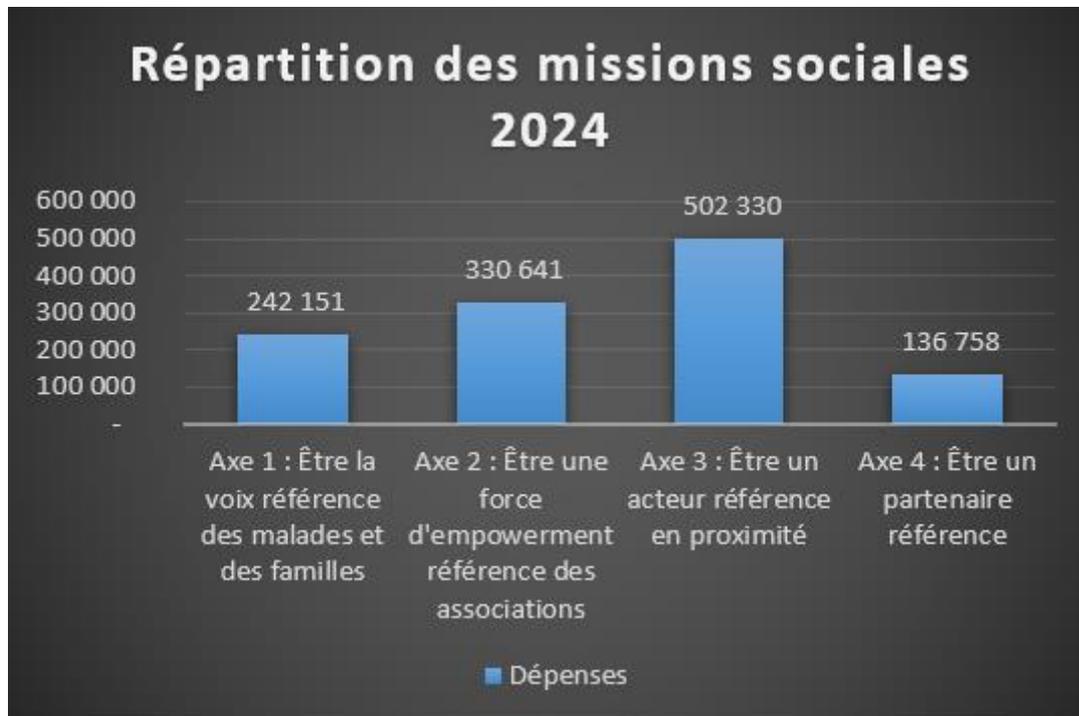
EMPLOIS	EMPLOIS EN 2024	EMPLOIS EN 2023
1 - MISSIONS SOCIALES		
1-1. Réalisées en France		
- Actions directement réalisées	1 211 880	1 183 230
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	149 245	250 773
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 361 125	1 434 003
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 339	12 589
III - ENGAGEMENT A REALISER DES RESSOURCES AFFECTEES	0	0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	1 366 464	1 446 592

RESSOURCES	RESSOURCES COLLECTEES EN 2024	RESSOURCES COLLECTEES EN 2023
1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1.1. Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	17 200	11 083
- Dons manuels affectés	-	-
- Legs et autres libéralités non affectés	4 541	4 541
- Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	378 560	291 667
2 - AUTRES FONDS PRIVES	565 000	576 487
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	258 200	247 200
4 - AUTRES PRODUITS	102 036	125 762
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 325 537	1 256 740
II - REPRISES SUR PROVISIONS		
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	40 927	189 853
VI - TOTAL GENERAL	1 366 464	1 446 593

3.2. NOTES SUR LES EMPLOIS ET LES RESSOURCES UTILISEES



3.2.1. LES MISSIONS SOCIALES



Axe 1 : Être la voix référence des malades et des familles

Les dépenses pour cet axe s'élèvent à 242 151 euros.

Cet axe comprend principalement les actions suivantes :

- Journée Internationale des Maladies Rares + Marche : 87 567 euros ;
- Frais de personnel liés à cet axe : 141 449 euros.

Répartition des ressources employées en 2024 dans l'axe 1



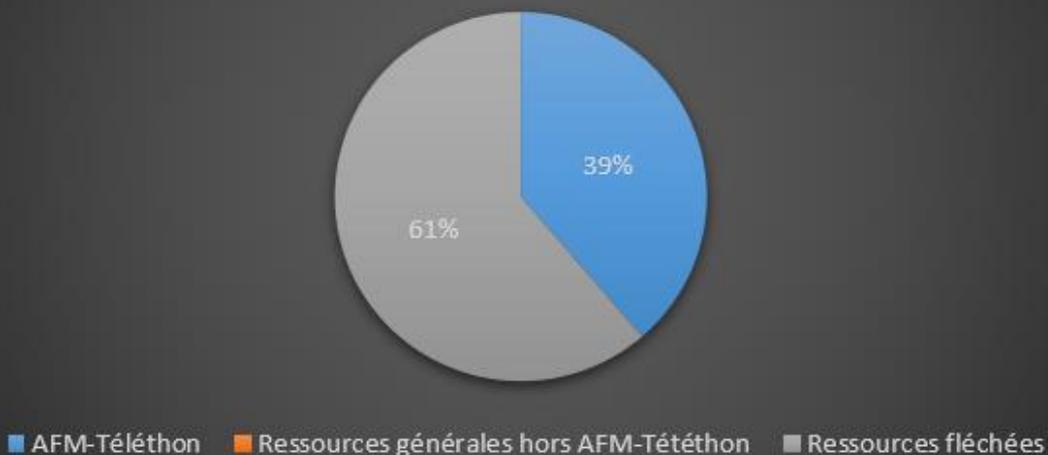
Axe 2 : Être une force d'empowerment référence des associations

Les dépenses pour cet axe s'élèvent à 330 641 euros.

Cet axe comprend principalement les actions suivantes :

- Congrès (+ Assemblée Plénière) : 68 676 euros ;
- Universités d'Automne : 56 997 euros ;
- Les frais de personnel liés à cet axe : 186 117 euros.

Répartition des ressources employées en 2024 dans l'axe 2



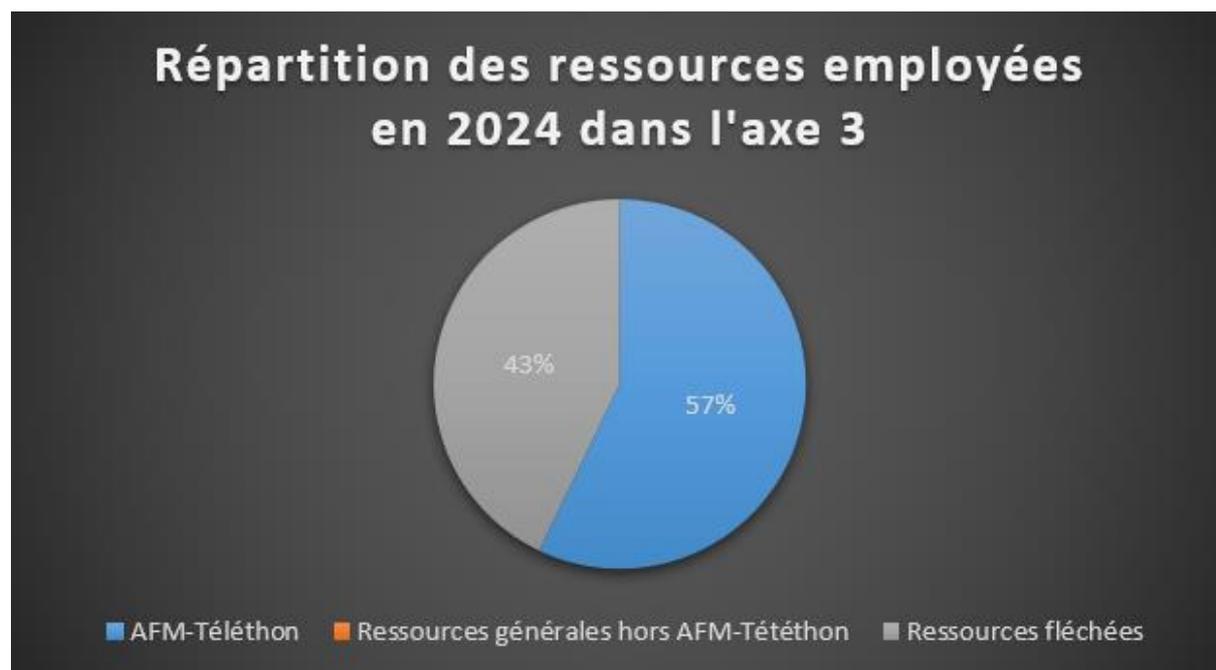
Les ressources fléchées correspondent principalement aux soutiens d'industries pharmaceutiques pour 198k€ euros.

Axe 3 : Être un acteur référence en proximité

Les dépenses pour cet axe s'élèvent à **502 330 euros**.

Cet axe comprend principalement les actions suivantes :

- Les Forums régionaux : **100 927 euros** ;
- Le projet compagnons pour : **154 880 euros** ;
- Les frais de personnel liés à cet axe hors projet compagnons : **215 895 euros**.



Le projet Compagnons Maladies Rares est financé par l'ARS Nouvelle Aquitaine pour 100 000 euros.

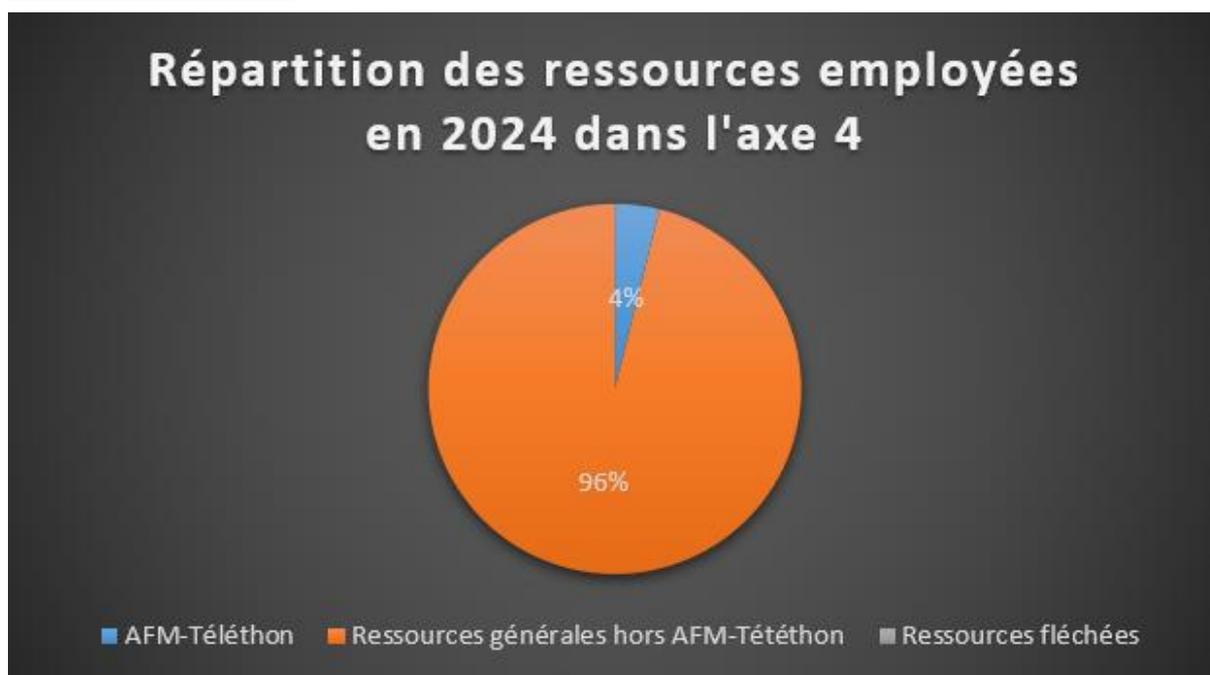
Ces ressources fléchées ont financé 43% des dépenses de cet axe.

Axe 4 : Être un partenaire référence

Les dépenses pour cet axe s'élèvent à 136 758 euros.

Cet axe comprend les actions suivantes :

- Formations (formations à l'écoute, formation sur les médicaments, les rendez-vous web, formation des bénévoles en régions,) : 65 044 euros ;
- Les frais de personnel liés à cet axe : 67 002 euros.



1.1.1. LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Pas de frais de recherche de fonds en 2024.

2. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT NET COMPTABLE

Nous proposons :

- ✓ D’affecter le résultat déficitaire de 40 926 € en report à nouveau.

Après affectation du résultat net comptable déficitaire 2024, le report à nouveau sera de :

Report à nouveau 2023 :	469 624 euros
Affectation du résultat 2024 :	-40 926 euros
Report à nouveau après affectation 2024 :	597 012 euros

Le fonds associatif s’élèverait à 168 313,85 euros.